

Agrilocal01 est un outil opérationnel destiné aux acheteurs de l'Ain pour faciliter l'approvisionnement local en restauration collective et commerciale et aux fournisseurs du territoire.

CHARTE DE L'ACHETEUR AGRILOCAL 01

- Je m'engage à mettre à jour ma fiche de profil
- Je rédige une offre claire et précise : grammage, conditionnement, jour de service, DLC, jour (flexible ou non) et horaire de livraison.
- Pour les accords-cadres à bon de commande: je définis la périodicité de livraison, je privilégie la répartition par maxi pour les marchés multi-attributaires, je solde les volumes contractualisés avant la date de fin de marché. Les dates de livraison peuvent dépassées de 30 jours la date de fin de marché
- Je regroupe tous les produits d'une même famille dans une seule consultation
- Je fais un bon usage des signes de qualité. La mention RUP Région Ultra Périphérique concerne que les bananes, la mention Fermier concerne uniquement les œufs, fromages, volailles. La mention STG concerne les moules de Bouchot et les produits à base de lait de foin. Vous pouvez consulter la rubrique Egalim du site Agrilocal01.fr pour + d'infos
- Je respecte un délai de 3 jours ouvrables minimum pour la consultation et 4 jours ouvrables minimum pour la livraison
- Je communique avec les fournisseurs sur mon fonctionnement, mes contraintes et les siennes
- Je m'engage à privilégier l'achat de produits d'origine locale (Local = département de l'Ain + départements limitrophes + région AURA) ou nationale lorsque ce produit fait défaut en local
- Je m'abstiens de retenir un produit avec une origine UE à l'exception des produits exotiques labellisés type banane, riz, chocolat, sucre... Agrilocal01 a pour vocation de mettre en avant l'offre locale.
- Je respecte la saisonnalité des produits (pas de tomate en hiver) et je m'adapte à l'offre disponible
- Dans la mesure du possible, je travaille sur un plan annuel d'approvisionnement
- En cas de difficulté rencontrée avec un fournisseur ou de non-conformité de l'origine du produit livré, i'informe soit le référent collèges :

Yannick RUSTAN au 06 78 26 09 46 - yannick.rustan@ain.fr

et/ou la Chef de projet Agrilocal du Département :

Florence NICOLAS 06 74 08 18 84 - florence.nicolas@ain.fr

